

**Ministère de l'Égalité des Territoires et du
Logement**

**Ministère de l'Écologie, du Développement
Durable et de l'Énergie**

**Dossier de présentation
du PLF 2013**

Emplois – Rémunérations

Fonctionnement



Sommaire

I / Présentation générale.....	P 3
II / Les emplois en 2013.....	P 5
III / Masse salariale.....	P 9
IV / Moyens des services.....	P 11

I / Présentation générale

A la suite de la nouvelle composition des périmètres ministériels intervenue en mai 2012 et en vue de la préparation du budget triennal 2013-2015, les moyens de personnel inscrits en LFI 2012 sur la mission EDAD ont été répartis entre le METL et le MEDDE.

LFI 2012 retraitée	Plafond autorisé d'emplois (ETPT)	Crédits de titre 2 (M€)
METL	14 676	811,9
MEDDE	44 890	2 411,6
Total LFI 2012	59 566	3 223,5

La nouvelle maquette budgétaire 2013 des ministères en matière d'emplois, de crédits de personnel et de crédits de fonctionnement est composée comme suit :

- Un nouveau programme numéroté 337 « Conduite et pilotage des politiques de l'égalité des territoires, du logement et de la ville » rattaché à la mission « Égalité des territoires et logement » est créé à compter de 2013 pour porter les moyens de personnel du METL à l'exception de ceux relatifs à la politique de la ville portés par le budget du ministère en charge des affaires sociales,
- Le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », rattaché à la mission « Écologie et développement durable » porte les moyens de personnel du MEDDE, hors ceux de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Ce programme porte également les crédits de fonctionnement des deux ministères, nécessaires à l'exercice des missions (politiques de ressources humaines et de formation, systèmes d'information, fonctions juridiques et d'expertise, moyens de fonctionnement des services),
- Le programme 181 « Prévention des risques », rattaché à la mission « Écologie et développement durable », porte les moyens de personnel de l'Autorité de Sûreté Nucléaire ».

Les deux programmes 217 et 337 relèvent du même responsable de programme, le Secrétaire général du METL et du MEDDE. En gestion, les effectifs et la masse salariale portés en loi de finances initiale par le programme 337 seront transférés, dès le début de l'exercice, vers le programme 217.

Pour 2013, les effectifs et la masse salariale portés par le programme 337 sont répartis entre les actions miroirs suivantes :

- Action 1 : personnels œuvrant pour les politiques de l'urbanisme, de l'aménagement, du logement et de l'habitat ;
- Action 2 : personnels œuvrant pour les politiques du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'égalité des territoires, du logement et de la ville ».

Les effectifs et la masse salariale portés par le programme 217 sont répartis entre les actions miroirs suivantes :

- Action 7 : personnels œuvrant pour les politiques du programme « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » ;
- Action 8 : personnels œuvrant pour les politiques du programme « Infrastructures et services de transport » ;
- Action 9 : personnels œuvrant pour les politiques du programme « Sécurité et circulation routières » ;
- Action 11 : personnels œuvrant pour les politiques « Sécurité et affaires maritimes » ;
- Action 13 : personnels œuvrant pour les politiques du programme « Paysages, eau et biodiversité » ;
- Action 14 : personnels œuvrant dans le domaine de la recherche et de l'action scientifique et technique ;
- Action 15 : personnels relevant du ministère de l'égalité des territoires et du logement ;
- Action 16 : personnels œuvrant pour les politiques du programme « Prévention des risques » ;
- Action 22 : personnels transférés aux collectivités territoriales ;
- Action 23 : personnels œuvrant pour le programme "Énergie, climat et après-mines" ;
- Action 24 : personnels œuvrant dans le domaine des transports aériens ;
- Action 25 : commission nationale du débat public ;
- Action 26 : autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires.

En gestion, les moyens de personnel portés par l'action 1 du P337 seront transférés sur l'action 15 du P217, non dotée en loi de finances ; les moyens de personnel portés par l'action 2 du P337 seront transférés vers l'action 7 du P217.

II / Les emplois en 2013

1) Les Plafonds d'emplois des ministères

Au périmètre des deux ministères, le plafond autorisé d'emplois (PAE) 2013 s'élève à **52 760 ETPT**.

À ces effectifs relevant du budget général, s'ajoutent ceux des opérateurs des ministères, soit **23 164 ETP** pour le MEDDE et **452 ETP** pour le METL. Il convient également d'ajouter aux effectifs du MEDDE, ceux du budget annexe du contrôle et de l'exploitation aériens (BACEA) soit **11 025 ETPT** et de l'ENAC, opérateur du BACEA soit **866 ETP**.

Pour les effectifs du budget général :

a) Le PAE 2013 du METL s'élève à **14 194 ETPT** (2 734 ETPT de catégorie A, 5 948 ETPT de catégorie B et 5 512 ETPT de catégorie C). Le programme CPPETLV regroupe l'ensemble des emplois du budget général du METL.

Les effectifs du programme 337 « CPPETLV » résultant de la nouvelle maquette budgétaire s'élèvent à **14 676 ETPT** en LFI 2012 retraitée après prise en compte de la répartition des emplois entre le MEDDE et le METL.

Le programme connaît une évolution de son plafond d'emplois de **-482 ETPT**. Ce solde résulte :

- de l'effet en année pleine (ETPT) du schéma d'emplois mis en œuvre en 2012 (ETP), représentant **- 87 ETPT** ;
- de l'effet en année courante (ETPT) du schéma d'emplois pour 2013, soit **-394 ETPT** ;
- du solde des transferts d'emplois internes au budget de l'État (transferts entre missions) établi à **-1 ETPT**, correspondant à un transfert vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » au titre de l'Agence nationale de sécurité des systèmes informatiques.

b) Le PAE 2013 du MEDDE s'élève à **38 566 ETPT** (10 588 ETPT de catégorie A, 13 527 ETPT de catégorie B et 14 451 ETPT de catégorie C).

Le programme CPPEEDDM regroupe l'ensemble des emplois du budget général du MEDDE (38 203 ETPT), à l'exception des emplois de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), 363 ETPT.

Les effectifs du programme 217 « CPPEEDDM » résultant de la nouvelle maquette budgétaire s'élèvent à **44 529 ETPT** en LFI 2012 retraitée, au périmètre du MEDDE.

Le programme connaît une évolution de son plafond d'emplois de **-6 326 ETPT**. Ce solde résulte :

- de l'effet en année pleine (ETPT) du schéma d'emplois mis en œuvre en 2012 (ETP), soit **-234 ETPT** ;
- de l'effet en année courante (ETPT) du schéma d'emplois pour 2013, soit **-427 ETPT** ;

- du solde des transferts d'emplois internes au budget de l'État (transferts entre missions) établi à **-1 448 ETPT** :

- le transfert de 80 ETPT depuis le programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » correspondant au transfert de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) ;
- le transfert de 11 ETPT depuis le programme 154 « Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires » correspondant aux effectifs mis à disposition de l'agence de services et de paiement intégrés à la FPE ;
- le transfert de 6 ETPT depuis le programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » pour le jaugeage des navires ;
- le transfert de 4 ETPT depuis le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » concernant les missions du haut fonctionnaire de défense en matière d'énergie ;
- le transfert de 2 ETPT depuis le programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme » pour l'exécution du programme 134 en CPCM ;
- le transfert de -1 ETPT vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » pour le financement du réseau interministériel de l'État ;
- le transfert de -3 ETPT vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » pour la création de la sous-direction du pilotage des services déconcentrés ;
- le transfert de -2 ETPT vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » au titre de l'Agence nationale de sécurité des systèmes informatiques ;
- le transfert de -1 545 ETPT vers les programmes 207 « Sécurité et éducation routière » et 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » pour la sécurité routière.

- du solde des transferts d'emplois entre l'État et d'autres personnes morales (transferts entre le programme 217 et des opérateurs) établi à **-4 217 ETPT** :

- le transfert de 14 ETPT depuis le plafond d'emplois des Agences de l'eau, programme 113 « Paysage, eau et biodiversité » correspondant aux effectifs de l'ex-mission « Inter agences » mis à disposition du ministère et passant sous contrat MEDDE ;
- le transfert de -4 231 ETPT vers le programme 203 « Infrastructures et services de transports » concernant les effectifs transférés à VNF (ce chiffre est provisoire et sera ajusté par amendement gouvernemental, lors du débat parlementaire, pour tenir compte de résultats du pré-positionnement en cours dans les services).

Les **plafonds d'emplois 2013 des deux ministères** résultent donc des évolutions suivantes :

Plafond des autorisations d'emplois en 2012	59 566
Effet année pleine du schéma d'emplois 2012	-321
Socle de construction du plafond d'emplois de l'année 2013	59 245
Effet année courante du schéma d'emplois 2013	-821
Plafond d'autorisations d'emplois 2013 à structure constante	58 424
Impact de la décentralisation (en ETPT)	0
Impact des transferts entre ministères (en ETPT)	-1 449
Impact des autres mesures avec d'autres personnes morales (en ETPT)	-4 215
Plafond d'autorisations d'emplois 2013 à structure courante 2013	52 760

2) La déclinaison de ce PAE par catégorie d'emplois et par programme de politique publique :

Les plafonds d'emplois des programmes 217 et 337 sont répartis entre différentes actions-miroirs, correspondant aux programmes de politique publique des ministères.

Ces actions permettent d'identifier et de répartir les moyens en personnel de chaque programme correspondant, tout en offrant une gestion plus souple et optimisée des plafonds d'emplois ministériels et de la masse salariale. Cette globalisation permet également une plus grande fluidité dans la gestion des ressources humaines au niveau déconcentré.

Mission	Programme	Action	ETPT	%	A	B	C
ECOLOGIE, DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLES			38 566	100,0%	10 588	13 527	14 451
	217 - CPPEEDDM		38 203	99,1%	10 297	13 499	14 407
		Action 7 : CPPEEDDM	8 433	21,9%	2 707	2 574	3 152
		Action 8 : Infrastructures et services de transports	11 657	30,2%	1 717	3 516	6 424
		Action 9 : Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Sécurité et éducation routières"	732	1,9%	127	294	311
		Action 11 : Sécurité et affaires maritimes	2 959	7,7%	869	1 111	979
		Action 13 : Paysages, eau et biodiversité	3 144	8,2%	1 295	1 168	681
		Action 14 : Recherche et action scientifique et technique	2 442	6,3%	789	1 078	575
		Action 16 : Prévention des risques	3 199	8,3%	1 416	1 195	588
		Action 22 : Transferts décentralisation	4 785	12,4%	1 019	2 302	1 464
		Action 23 : Energie, climat et après-mines	791	2,1%	340	246	205
		Action 24 : Transports aériens	42	0,1%	5	11	26
		Action 25 : CNDP	7	0,0%	6	1	0
		Action 26 : ACNUSA	12	0,0%	7	3	2
	181 - Prévention des risques		363	0,9%	291	28	44
		Action 02 : Autorité de sûreté nucléaire	363	0,9%	291	28	44
EGALITE DES TERRITOIRES, LOGEMENT ET VILLE			14 194	100,0%	2 734	5 948	5 512
	337 - CPPETLV		14 194	100,0%	2 734	5 948	5 512
		Action 1 : Urbanisme, aménagement, logement et habitat	12 238	86,2%	2 275	5 331	4 632
		Action 2 : CPPETLV	1 956	13,8%	459	617	880
Total MEDE/METL			52 760		13 322	19 475	19 963

L'application ministérielle SALSA, qui assure le suivi des activités du ministère, permettra de rendre compte lors de la préparation des RAP 2013 de l'adéquation entre l'activité réelle et les plafonds d'emplois des différents programmes de politique publique votés en LFI. Cette information *a posteriori* indique au Parlement les moyens réels consacrés à chaque politique et constitue un outil de pilotage pour l'ensemble des ministères.

SALSA est conçu de façon à fournir des informations globalisées aux responsables de BOP et de programme. Il prend en compte les effectifs de l'ensemble des services participant aux missions des ministères.

L'action 22 « Personnels transférés aux collectivités territoriales » du programme 217 accueille les agents mis à disposition des collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation (loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004, « loi de modernisation de l'économie » du 4 août 2008 et loi « Parcs » du 26 octobre 2009).

Cette action-miroir permet de suivre avec exactitude l'état des emplois transférés. Chaque année, elle est abondée des effectifs des nouveaux services transférés qui sont mis à disposition des collectivités territoriales, et diminuée à hauteur des transferts définitifs vers les collectivités (intégrations à la fonction publique territoriale, détachements sans limitation de durée) et des départs définitifs des agents mis à disposition (départs à la retraite, autres départs). Elle est dotée en PLF 2013 d'un plafond de 4 785 ETPT.

Le suivi des transferts liés à la décentralisation sur le volet des emplois (nouveaux transferts, droit d'option, départs définitifs, etc.) est réalisé via des bases nominatives, permettant lors de chaque loi de finances d'ajuster le plafond d'emplois de l'action 22 aux effectifs réellement mis à disposition des collectivités territoriales. Ainsi, traditionnellement, « l'effet décentralisation » n'est pas retenu lors du projet de loi de finances ; il sera ajusté par voie d'amendement gouvernemental, lors du débat parlementaire, afin de tenir compte de la réalité des droits d'option exercés jusqu'au 31 août 2012 et des départs dans les services transférés.

III / Masse salariale

1) Montant global pour les ministères (hors Budget Annexe Aviation Civile)

Le montant total des crédits de masse salariale (rémunérations d'activité y compris vacances, charges sociales, action sociale individuelle) inscrit en PLF 2013 s'élève à 3 051,2 M€, hors budget annexe de l'aviation civile. Ces crédits s'élevaient à 3 223,5 M€ en LFI 2012, soit une évolution de - 172,3 M€, qui s'explique principalement par les raisons suivantes :

- l'enveloppe de mesures catégorielles et d'accompagnement est de + 24 M€ ;
- une enveloppe de crédits au titre des mesures bas salaires de 3,4 M€ ;
- le glissement vieillesse technicité solde (GVT) entraîne une augmentation de la dépense de 12,4 M€ ;
- l'impact du schéma d'emplois est de - 43,7 M€ (extension année pleine comprise du schéma 2012) ;
- les dépenses au titre de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) représenteront un montant de 4,3 M€ ;
- les charges employeur augmentent de 18 M€ ;
- les différentes mesures de périmètre et de transferts entrants/sortants représentent - 190,7 M€ ;

2) Récapitulatif des chiffres relatifs à l'évolution de la masse salariale entre 2012 et 2013

	LFI 2012	PLF 2013	Variation	%
Mission « écologie, développement et aménagement durables »	2 411,6 M€	2 235,1 M€	- 176,5 M€	-7,30%
Mission « égalité des territoires, logement et ville »	811,9 M€	816,1 M€	+ 4,2 M€	0,50%
Total METL-MEDDE	3 223,5 M€	3 051,2 M€	- 172,3 M€	-5,35%

Chiffres loi de finances 2012 retraitée de la répartition METL/MEDDE, hors BACEA

3) Répartition de la masse salariale entre les différents programmes de politique publique

La répartition de la masse salariale entre les différents programmes a été effectuée, pour la majeure partie, en fonction de la répartition du Plafond d'emplois ministériel 2013.

Mission	Programme	Action	ETPT		Masse salariale (M€)	
ECOLOGIE, DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLES			38 566	100,00%	2 235,08	100,00%
	217 – CPPEEDDM - conduite et pilotage des politiques de l'énergie, de l'écologie, du développement durable et de la mer.		38 203	99,06%	2 195,30	98,22%
		Action 5 : Politique des ressources humaines et formation			126,68	5,67%
		Action 7 : CPPEEDDM	8 433	21,87%	525,71	23,52%
		Action 8 : Infrastructures et services de transports	11 657	30,23%	645,93	28,90%
		Action 9 : Sécurité et circulation routières	732	1,90%	43,02	1,92%
		Action 11 : Sécurité et Affaires maritimes	2 959	7,67%	182,88	8,18%
		Action 13 : Paysages, eau et biodiversité	3 144	8,15%	212,13	9,49%
		Action 14 : Recherche et action scientifique et technique	2 442	6,33%	156,49	7,00%
		Action 16 : Prévention des risques	3 199	8,29%	221,06	9,89%
		Action 22 : transferts décentralisation	4 785	12,41%	23,18	1,04%
		Action 23 : énergie climat et après-mines	791	2,05%	53,72	2,40%
		Action 24 : Transports aériens	42	0,11%	2,00	0,09%
		Action 25 : CNDP	7	0,02%	1,50	0,07%
		Action 26 : ACNUSA	12	0,03%	1,00	0,04%
	181 - Protection de l'environnement et prévention des risques		363	0,94%	39,78	1,78%
		Action 02 : Autorité de sûreté nucléaire	363	0,94%	39,78	1,78%
EGALITE DES TERRITOIRES, LOGEMENT ET VILLE			14 194	100,00%	816,13	100,00%
	337- CPPE TLV – Conduite et pilotage des politiques de l'égalité des territoires, du logement et de la ville		14 194	100,00%	816,13	100,00%
		Action 1 : Urbanisme, aménagement, logement et habitat	12 238	86,22%	701,61	85,97%
		Action 2 : CPPE TLV	1 956	13,78%	114,52	14,03%
Total MEDDE-METL			52 760		3 051,21	

3) Mesures catégorielles

Les agents des ministères bénéficieront en 2013 de mesures catégorielles et d'accompagnement de à hauteur de 24 M€ dont :

- enveloppe catégorielle : 18 M€
- enveloppe d'accompagnement des agents : 6 M€

Le programme détaillé des mesures catégorielles sera défini ultérieurement, notamment pour prendre en compte les orientations de la concertation sociale prévue cet automne au niveau interministériel et après concertation au niveau ministériel avec les représentants du personnel.

En gestion, cette enveloppe fera l'objet d'une programmation coordonnée entre les deux ministères.

En outre, une enveloppe de 3,4 M€ est prévue au titre des mesures bas salaires, intégrant notamment les effets de la mesure de « coup de pouce » de +2% sur le SMIC au 1er juillet 2012.

V / Moyens des services (moyens communs au METL et au MEDDE, portés par le budget du MEDDE, programme 217)

1) Stratégie, études, expertise et partenariats en matière de développement durable (dotation en crédits de paiement : 30,82 M€ en LFI 2012 et 29,78 M€ en PLF 2013).

Une enveloppe de 16,68 M€ est prévue pour évaluer l'impact environnemental des projets et programmes, financer des travaux d'observation environnementale et de statistiques dans les domaines économiques et sociaux. Le PLF 2013 est marqué par la transition écologique vers un nouveau modèle de développement durable et l'ouverture du dialogue environnemental, avec l'organisation de conférences environnementales.

Ces crédits permettront également la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable, l'organisation de débats publics, la réalisation d'études pour l'intégration du développement durable dans les politiques publiques ainsi que le financement de projets territoriaux de développement durable ou d'actions concernant l'éco-responsabilité.

Des crédits sont également réservés au financement de partenariats associatifs dans les domaines de la protection de l'environnement et du développement durable (4,02 M€).

Enfin, les crédits destinés à l'action de la France au niveau international (notamment européen) en matière de développement durable s'élèvent à 9,08 M€.

2) Fonctionnement des services (dotation en crédits de paiement : 232,82 M€ en LFI 2012 et 236,19 M€ en PLF 2013).

Le montant des crédits de fonctionnement des services des deux ministères s'élève à 184,13 M€ en AE et à 234,9 M€ en CP (hors masse salariale). Toutefois, il convient de préciser que ce montant n'inclut pas les dépenses immobilières et de fonctionnement courant de la plupart des services déconcentrés des deux ministères, qui relèvent depuis 2011, du programme 333 géré par les services du Premier ministre.

La dotation demandée tient compte des gains de productivité qu'un fonctionnement quotidien éco-responsable permettra de conquérir. Les moyens consacrés au fonctionnement des services doivent également permettre de mener à bien les projets nécessaires à la réorganisation des services et à leur modernisation (adaptation de l'infrastructure informatique aux évolutions technologiques et normes interministérielles, développement des systèmes d'information, mise à l'étude d'un projet de rationalisation de l'implantation immobilière de l'administration centrale, etc.).

Cette dotation est destinée en 2013 au financement des postes suivants :

- fonctionnement et investissement des CETE : 37,33 M€ en AE=CP ;
- fonctionnement courant des autres services déconcentrés : 36,44 M€ en AE=CP ;
- fonctionnement courant des services centraux : 25,84 M€ en AE=CP ;

- immobilier des services déconcentrés : 16,93 M€ en AE et 17,75 M€ en CP ;
 - immobilier des services centraux : 47,46 M€ en AE et 95,54 M€ en CP ;
 - informatique et systèmes d'information : 20,13 M€ en AE et 22 M€ en CP ;
- Le budget consacré aux dépenses de fonctionnement de la CNDP et de l'ACNUSA s'élève à 1,29 M€ en AE=CP.

3) Action sociale, politique de prévention et politiques en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés pour les 2 ministères (hors dépenses de personnel)

en M€

AE 2012	AE 2013	Évolution	CP 2012	CP 2013	Évolution
21,61	20,70	-4,21%	21,61	20,70	-4,21%

Répartition par nature des crédits 2013 (en €)

Nature des crédits	AE	CP
Titre 3 : dépenses de fonctionnement	20 338 826	20 338 826
Titre 6 : dépenses d'intervention	364 939	364 939
TOTAL	20 703 765	20 703 765

Les dépenses d'action sociale du titre 3 s'élèvent à 17 999 756 € en AE et en CP.

La dotation tient compte du solde net des différents transferts de crédits (- 253 845 €).

Les dépenses se répartissent sur les postes suivants :

- **politique en matière de restauration collective (9 287 835 € en AE et en CP) :**

La restauration revêt un caractère prioritaire dans le cadre de la politique d'action sociale conduite par le METL et le MEDDE dans la mesure où elle concerne directement les conditions de travail des agents, en particulier en période de restructuration des services. Il est constaté dans ce contexte une hausse des besoins pour les subventions repas (prestation interministérielle) et les subventions des restaurants administratifs et inter-administratifs, en raison de l'harmonisation des barèmes de la restauration.

- **politique en faveur des enfants (2 841 165 € en AE et en CP) :**

Le METL et le MEDDE consacrent une partie de leur budget d'action sociale aux actions en faveur des enfants. Ainsi, ils participent à l'organisation de l'arbre de Noël des services en

versant une subvention forfaitaire de 40 € par enfant de moins de 13 ans. Ils prennent aussi en charge les dépenses de centres de loisirs et la prestation des séjours d'enfants dans les centres de vacances du CGCV. Enfin, ils consacrent une partie de leur budget au financement des réservations de places en crèches.

- crédits d'initiative locale (394 387 € en AE et en CP) :

Les crédits d'initiative locale ont pour vocation d'aider à la réalisation d'actions de nature collective qui doivent s'adresser, sans condition de ressource, à l'ensemble des bénéficiaires de l'action sociale. Ces crédits renforcent la politique locale d'action sociale collective du METL et du MEDDE. L'enveloppe consacrée à cette action est adaptée aux contraintes budgétaires.

- autres politiques d'action sociale collective (5 336 369 € en AE et en CP) :

Cette dotation est dédiée à différents domaines d'intervention de l'action sociale dont les subventions de fonctionnement et de masse salariale versées au secteur associatif. Des conventions mieux formalisées avec les partenaires associatifs ont contribué à accroître la sécurité juridique des activités de ces structures. La dotation permet également le remboursement au ministère de l'économie des dépenses de tickets-restaurant et de prestations sociales des agents à statut finances en poste au METL et au MEDDE.

- études et évaluations des politiques des ressources humaines (35 000 € en AE et en CP) :

Sont financées des études liées au secteur social, des journées d'études pour les assistant(e)s de service social et la rencontre nationale des présidents de CLAS. La dotation permet également la publication de brochures dans le domaine de l'action sociale.

- politique d'insertion et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (105 000 € en AE et en CP) :

Ces crédits permettent le co-financement de projets en faveur du recrutement, de l'insertion, du reclassement et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, aux côtés du FIPHFP.

Dépenses d'intervention

- réservation de logements en faveur des agents (364 939 € en AE et en CP) :

La politique sociale collective du METL et du MEDDE concerne l'accompagnement social des agents franciliens en matière de logement dans le cadre de conventions de réservation de logements. Le montant d'une réservation de logement est de l'ordre de 65 000 €.

Les dépenses de prévention des risques professionnels du titre 3 s'élèvent à **2 339 070 €** en AE et en CP.

La dotation tient compte du solde net des différents transferts de crédits (- 43 856 €).

Les dépenses se répartissent sur les postes suivants :

- la médecine de prévention (373 474 € en AE et en CP) :

Cette enveloppe permet au METL et au MEDDE de satisfaire à leurs obligations d'employeur en termes d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques professionnels. A ce titre, sont financés le fonctionnement courant des cabinets médicaux et l'achat de vaccins (leptospirose et grippe).

- les contrôles médicaux obligatoires (1 203 290 € en AE et en CP) :

Les contrôles médicaux obligatoires recouvrent tant des expertises médicales que les visites obligatoires lors de l'embauche des personnels.

- les autres dépenses (762 306 € en AE et en CP) :

Cette dotation permet de financer les conventions de médecine du travail interentreprises, les dépenses réalisées dans le domaine de la psychologie du travail, les prestations d'avocat, le conseil et l'accompagnement psycho-social en cas de crise. Une partie de la dotation est consacrée à des études et communications en matière de prévention des risques, de santé au travail ainsi que d'hygiène et de sécurité.

4) Formation

<i>En M€</i>	AE 2012	AE 2013	Evolution	CP 2012	CP 2013	Evolution
Total	65,77	65,06	-1,07%	65,77	65,06	-1,07%

De façon plus détaillée :

DEPENSES DE RECRUTEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE **(12 942 725 € en AE et en CP)**

- dans le cadre du CMVRH, dépenses de fonctionnement des centres de valorisation des ressources humaines (CVRH) et du centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques (CEDIP), ainsi que la mise en œuvre des actions de formation professionnelle par les CVRH pour les métiers relevant du programme 217 : **6 793 777 €** en AE et CP (dont 597 961 € pour le CEDIP).
- les actions de formation professionnelle des agents de l'administration centrale : **3 032 442 €** en AE et CP ;
- l'organisation des concours et des examens professionnels : **1 559 574 €** en AE et CP;
- la formation initiale et continue aux métiers environnementaux : **1 556 932 €** en AE et en CP.

MOYENS DES ÉCOLES (52 119 757 € en AE = CP)

L'action 5 concourt au financement des trois écoles intégrées dans le programme 217 du ministère :

- l'école nationale des ponts et chaussées (ENPC), opérateur EPSCP de type « grand établissement », qui reçoit une subvention pour charge de service public de **28 821 071 €** en AE et CP;

- l'école nationale des travaux publics de l'État (ENTPE), opérateur EPSCP de type « école extérieure aux universités », qui reçoit une subvention pour charge de service public de **20 539 376 €** en AE et CP ;

- l'école nationale des techniciens de l'équipement (ENTE), service à compétence nationale composé de deux établissements implantés à Aix-en-Provence et Valenciennes, pour lesquels les moyens s'élèvent à 2 759 310 € en AE et CP dont 90 000€ en AE et CP pour la mise en œuvre, en partenariat avec les CVRH, des formations de reconversion.



MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ÉNERGIE

www.territoires.gouv.fr
www.developpement-durable.gouv.fr